

BE-A0525_721508_803238_FRE

Inventaire des archives de la Commune de
Vencimont. Dépôt 2020 (1833-1982)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Organisation.....	9
Archives.....	9
Historique.....	9
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	12
Finances et fiscalité.....	12
Patrimoine.....	13
Etat civil.....	13
Population.....	13
Elections.....	14
Affaires militaires.....	14
Travaux publics.....	15
Enseignement.....	15
Bienfaisance ou assistance publique.....	15
Culte.....	15
Langues et écriture des documents.....	16
Sélections et éliminations.....	16
Accroissements/compléments.....	16
Mode de classement.....	17
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	19
I. Généralités.....	19
1 - 9 Registres aux délibérations du Conseil communal. 1834-1976.....	19
10 - 12 Registres aux délibérations du Collège échevinal. 1949-1976.....	19
II. Organisation et personnel.....	21
A. La commune en tant qu'entité administrative.....	21
1. Fusion.....	21
15 - 16 Dossiers relatifs au projet de fusion des communes. 1972-1975.....	21
2. Coopération intercommunale.....	21
B. Personnel des services.....	21
III. Patrimoine.....	23
A. Biens immobiliers.....	23
1. Acquisitions.....	23
2. Aliénations.....	23
3. Échanges.....	24
4. Partages.....	24
5. Exploitation.....	24
6. Servitudes.....	25

7. Carrières.....	25
8. Contentieux.....	25
IV. Finances et fiscalité.....	26
A. Comptabilité du secrétariat.....	26
50 - 51 Budgets annuels. 1956-1976.....	26
B. Comptabilité du receveur.....	26
1. Registres de comptabilité.....	26
55 - 56 Grands-livres des recettes et des dépenses. 1967-1976.....	26
2. Comptes et pièces justificatives.....	26
57 - 58 Comptes annuels. 1950-1976.....	26
59 - 61 Pièces justificatives des comptes. 1968-1976.....	26
C. Impositions et taxes.....	27
1. Impôts communaux.....	27
D. Dépôt de l'Administration du Cadastre.....	28
71 - 73 Matrices cadastrales. 1833-1920.....	28
V. Population.....	29
A. Registres et mouvements de la population.....	29
75 - 83 Registres de population. 1866-1982.....	29
79 - 80 1933-1947.....	29
B. Cartes d'identité et passeports.....	30
89 - 91 Registres d'inscription des cartes d'identité. 1933-1976.....	30
C. Étrangers.....	30
D. Permis de conduire.....	30
VI. Service militaire.....	31
95 - 96 Registres des militaires en congé illimité. 1919-1952.....	31
VII. Ordre et sécurité publics.....	32
A. Police.....	32
B. Service d'incendie.....	32
VIII. Santé publique.....	33
109 - 115 Dossiers d'autorisation d'établissements dangereux, insalubres et incommodes. 1950-1976.....	33
112 - 113 Dépôts de gaz propane de particuliers. 1966-1975.....	33
IX. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	34
A. Généralités.....	34
B. Travaux aux bâtiments, monuments et installations immobilières diverses.....	34
1. Bâtiments affectés à la sécurité et à l'ordre publics.....	34
2. Bâtiments scolaires.....	34
3. Bâtiments affectés aux sports, divertissements, activités pour la jeunesse et tourisme.....	34
4. Bâtiments du culte.....	34
5. Autres biens et installations immobilières (monuments, bancs, etc.).....	35
C. Travaux et inspection de la voirie (y compris les ponts, les quais).....	35
1. Voirie communale (y compris les ponts, les égouts, etc.).....	35
2. Voirie vicinale.....	35
D. Services d'utilité publique.....	36
1. Distribution d'eau.....	36
2. Distribution d'électricité.....	36
3. Éclairage public.....	36
4. Téléphone.....	36
5. Radio et télévision câblées.....	36
6. Transports en commun.....	37

E. Aménagement du territoire.....	37
1. Généralités.....	37
2. Plan général et plans particuliers.....	37
3. Plans communaux.....	37
4. Permis de bâtir.....	38
5. Permis de lotir.....	38
6. Infractions.....	38
X. Enseignement.....	40
XI. Infrastructure communale pour le tourisme.....	41
XII. Agriculture et sylviculture.....	42
XIII. Affaires sociales.....	43
XIV. Tutelle sur La Commission d'assistance publique.....	44
164 - 165 Budgets annuels. 1939-1969.....	44
168 - 169 Comptes annuels. 1939-1976.....	44
XV. Tutelle communale sur la fabrique d'église de la paroisse.....	45
A. Personnel.....	45
B. Finances.....	45
C. Équipement.....	45

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Commune de Vencimont. Dépôt 2020

Période:
1833 - 1982

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0525.811

Etendue:

- Numéros: 175.00
- Etendue inventoriée: 2.20 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Namur

Producteurs d'archives:
Commune de Vencimont, 1805 - 1977

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commune de Vencimont

HISTORIQUE

La commune de Vencimont (entité de Gedinne) est une commune belge située en province de Namur qui a existé de 1800 à 1976.

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Vencimont dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Gedinne, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Vencimont devient une commune à part entière. En 1802, elle est intégrée dans le canton de justice de paix de Gedinne ¹.

La commune fait partie du département de Sambre-et-Meuse (1795-1814) puis de la province de Namur (sauf entre les arrêtés du 18 août 1814 et du 13 décembre 1815, période pendant laquelle elle est brièvement rattachée au département des Ardennes).

Le nombre d'habitants dans la commune croît significativement au XIXe siècle, passant de 279 en 1801 à 734 en 1900. Ce nombre connaît ensuite une importante régression. En 1976, Vencimont ne compte plus que 372 habitants. Sur le plan de l'économie, Vencimont est une commune rurale tournée essentiellement vers l'agriculture et la sylviculture. L'écrasante majorité des habitants sont cultivateurs. Quelques artisans côtoient ceux-ci. Comme dans toute l'entité, la gestion des bois revêt une importance vitale pour l'économie locale. La commune en tire un revenu significatif tout au long de la période. Un certain nombre d'habitants du village travaillent également comme ouvriers dans les usines de la vallée de la Meuse côté français.

Le 1er janvier 1977, la commune de Vencimont est fusionnée avec les communes de Bourseigne-Neuve, Bourseigne-Vieille, Gedinne, Houdremont, Louette-Saint-Denis, Louette-Saint-Pierre, Malvoisin, Patignies, Rienne, Sart-Custinne et Willerzie pour former l'actuelle commune de Gedinne.

La fusion forme une entité de 4255 habitants pour 15160 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites :
" Renforcer le pôle de Gedinne en augmentant son potentiel par les apports divers des communes qui actuellement dépendent de ce centre dans de

1 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, 3 volumes.

nombreux domaines (services, enseignement, loisirs, etc.). Faire bénéficier les populations intéressées d'équipements améliorés " 2.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux 3".

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

2 Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.

3 Pasinomie, 1re série, t. 1er, Lois françaises, Bruxelles, 1833, p. 66.

ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police. Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire

ARCHIVES

HISTORIQUE

L'article L1123-28 du CDLD dispose : " Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ". Cette disposition reprend *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi communale de 1836 (devenu l'article 132 de la NLC). Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales. La loi du 24 juin 1955 relative aux archives place les archives des communes sous la surveillance de l'Archiviste général du Royaume ou de ses délégués. Elles ne peuvent être détruites sans que la commune n'ait obtenu l'autorisation de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc en ordre principal sur les dossiers centraux des communes de Vencimont et de Gedinne constitués par les Archives de l'État ⁴.

Un premier inventaire connu des archives de la commune de Vencimont est rédigé le 12 novembre 1840 en présence du bourgmestre, François-Joseph Paquay, et des deux échevins, Benjamin Hologne et Henri-Joseph Jadot, conformément à l'instruction du 13 octobre de la même année reçue du Gouverneur de la Province de Namur et à l'article 100 de la Loi communale. Les documents sont réunis dans une armoire secrétaire et dans un coffre. Hormis

4 ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, Dossiers centraux, dossiers " Commune de Vencimont " et " Commune de Gedinne ".

les publications administratives, les registres d'état civil et la matrice et le plan cadastraux, la liste des archives communales conservées est la suivante : les registres d'inscription et listes alphabétiques de la milice jusqu'en 1840, un registre contenant les comptes des habitants d'après les prestations militaires en 1814, un registre aux délibérations du Conseil communal, les budgets et comptes communaux de 1814-1815 à 1839-1840, un registre de population, un acte de cautionnement du receveur en 1829, un acte d'achat de l'emplacement du presbytère, les comptes de la Fabrique d'église et du Bureau de bienfaisance et une copie d'une rente due à la commune. De tout ceci, n'est conservé que le registre aux délibérations du Conseil communal, dont la description est reprise dans le présent inventaire.

Le 18 janvier 1958, le bourgmestre de Vencimont, Jules Bauret, répond à une circulaire reçue de l'Archiviste général du Royaume Étienne Sabbe. Il déclare de manière laconique que la Commune ne conserve pas d'archives (" registres ") de plus de 100 ans. Le 23 septembre 1967, G. Beterams, inspecteur des Archives générales du Royaume, adresse à la commune une proposition de convention de dépôt des archives historiques. Il semble que ce courrier soit resté sans réponse.

Après la fusion des communes de 1977, Cécile Douxchamps-Lefèvre opère une première inspection des archives le 16 août 1979. Les documents d'utilité courante en provenance des anciennes communes ont été rassemblés à Gedinne. Les autres sont restés dans les anciens locaux communaux des villages fusionnés. L'administration communale envisage la nomination d'un commis en charge du traitement des fonds. Il semble que cela soit resté lettre morte. En effet, en 1990, une mise à jour de l'information sur les archives communales de la nouvelle commune de Gedinne parvient aux Archives de l'État à Namur. Dans le cadre d'une campagne générale d'inspection, Françoise Jacquet-Ladrier, archiviste, reçoit le 12 octobre 1990 une réponse à un questionnaire rédigée par le secrétariat communal. La situation décrite est relativement inquiétante. En effet, si les registres aux délibérations et de population des anciennes communes ont fait l'objet d'un transfert à Gedinne dans la maison communale, peu de dossiers y sont arrivés. La plupart sont encore répartis dans les anciennes maisons communales, comme en 1979. Le document ne précise cependant pas si c'était aussi le cas des archives de Vencimont. La commune annonce cependant un déménagement des archives vers un local communal en cours d'aménagement à Malvoisin.

Le 9 octobre 2002, André Vanrie, Conservateur des Archives de l'État à Namur, se rend à Gedinne pour actualiser le constat opéré en 1990. Les archives antérieures à la fusion de 1977 sont alors conservées au 1er étage de la salle des fêtes du village de Patignies dans de bonnes conditions de conservation. Environ 150 mètres linéaires de rayonnage accueillent les boîtes de conservation classées suivant le système CDU appliqué en 1996 par une firme privée. Les registres aux délibérations et de population des anciennes communes sont eux conservés à la maison communale de Gedinne. André Vanrie précise qu'il n'y a pas eu de destruction d'archives depuis 1977. Suite à cette visite, le Collège communal de Gedinne envoie le 29 janvier 2002 aux Archives de l'État à Namur un inventaire des registres aux délibérations et de population conservés à Gedinne. Pour Vencimont, ce relevé ne comporte pas de mention de registres de population et la liste des registres aux délibérations

du Conseil communal ne cite pas le premier décrit dans le présent inventaire. En 2018, parallèlement à une procédure d'élimination demandée par le Collège communal et approuvée par les Archives de l'État le 6 mars de cette année, Gedinne a décidé de déposer aux Archives de l'État à Namur les archives historiques des anciennes communes de l'entité. En effet, un déménagement des archives de Patignies à Gedinne vers un local insuffisant en espace de conservation aurait compliqué la tâche de l'administration communale à très brève échéance. Le transfert des archives historiques vers Namur procure ainsi la capacité nécessaire à une gestion rationnelle des accroissements récents.

ACQUISITION

Les archives de l'ancienne commune de Vencimont décrites dans le présent inventaire ont été transférées en 2018 aux Archives de l'État à Namur pour traitement matériel et ont fait l'objet d'une convention de dépôt aux Archives de l'État à Namur signée le 11 février 2020 par le Collège communal et par l'Archiviste général du Royaume.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Vencimont entre 1833 et 1982. Hormis les registres aux délibérations du Conseil communal et les registres de population, il faut constater la pauvreté de ce fonds pour les archives antérieures à la Seconde Guerre mondiale et, dans certaines sections, aux années 1960. Les quelques pièces sauvées du XIXe et du début du XXe siècle étaient en fait conservées directement dans les registres aux délibérations du Conseil communal. Le fonds contient aussi les registres de population ouverts en 1971 et continués jusqu'en 1982.

Procédons par grandes séries d'archives :

CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

ETAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de

recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc.

Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire).

La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

ELECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux.

L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au

sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIX^e et XX^e siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIX^e siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases

nouvelles. L'Église catholique occupe alors une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, connues sous le nom de fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :

MARÉCHAL, Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988. *Miscellanea Archivistica Studia*, 1.

MARÉCHAL Griet. *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005. *Miscellanea Archivistica Manuale*, 52 et 53.

Vu la pauvreté de certaines séries de ce fonds, certains dossiers potentiellement éliminables au regard des règles de tri publiées par les Archives de l'État ont été conservés afin de témoigner plus largement de l'action communale.

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les permis d'urbanisme, les registres de l'état civil et les atlas des cours d'eau non navigables ni flottables et des chemins vicinaux. Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la Wallonie ⁵. L'absence de dépôt s'explique

5 <http://geoportail.wallonie.be>.

d'une part, par l'utilité administrative et d'autre part, par l'existence d'un double de l'état civil (exemplaire venant du greffe du tribunal de première instance) et des permis de bâtir (exemplaire venant de l'Administration de l'Urbanisme) aux Archives de l'État.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classification décimale universelle (CDU). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes : Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué à posteriori est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif ⁶. Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude. Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.

Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement. Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne ⁷. Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

- I. Généralités
- II. Organisation et personnel
- III. Patrimoine
- IV. Finances et fiscalité
- V. État civil
- VI. Population
- VII. Élections
- VIII. Affaires militaires et guerres
- IX. Ordre et sécurité publics
- X. Santé publique

6 En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou a posteriori, lors de leur " archivage ", par une personne étrangère au service.

7 GADEYNE G., Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica, Manuale 18).

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme

XII. Enseignement

XIII. Culture, sports et divertissements

XIV. Vie économique

XV. Affaires sociales et réglementation du travail

XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique

XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été dans leur grande majorité classées dans l'ordre chronologique.

Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS

1 - 9 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL. 1834-1976.

1	1er janvier 1834-7 novembre 1858	1 volume
2	17 janvier 1859-26 mai 1888	1 volume
3	24 mai 1888-19 octobre 1905	1 volume
4	19 octobre 1905-4 décembre 1937	1 volume
5	11 janvier 1938-14 août 1950	1 volume
6	16 septembre 1950-8 août 1962	1 volume
7	18 septembre 1962-20 mars 1966	1 volume
8	20 mars 1966-12 juillet 1971	1 volume
9	12 juillet 1971-27 décembre 1976	1 volume

10 - 12 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE ÉCHEVINAL. 1949-1976.

10	27 avril 1949-21 février 1959	1 volume
11	5 mars 1959-14 mars 1964	1 volume
12	8 avril 1969-27 décembre 1976	1 volume
13	Registre des convocations et ordres du jour du Conseil communal.	

24 novembre 1957-28 mai 1966.

1 volume

14

Lettres reçues par le Collège échevinal de particuliers se plaignant d'observer un drapeau flamand hissé sur des camps scouts. 1971, 1976.

2 pièces

II. ORGANISATION ET PERSONNEL

A. LA COMMUNE EN TANT QU'ENTITÉ ADMINISTRATIVE

1. FUSION

15 - 16 DOSSIERS RELATIFS AU PROJET DE FUSION DES COMMUNES. 1972-1975.

- 15 1972-1973. 1 liasse
- 16 1972-1975. 1 liasse

2. COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

- 17 Dossier relatif à l'affiliation de la commune au Conseil économique de la province de Namur ASBL. 1971. 4 pièces
- 18 Dossier relatif à la participation de la commune à la constitution de l'Intercommunale pour l'aménagement, l'équipement et la gestion touristique. 1973-1974. 1 chemise
- 19 Dossier relatif à l'affiliation de la commune à la Société intercommunale de Télédistribution INATEL. 1973-1974. 1 chemise
- 20 Dossier relatif à la position de la commune concernant l'initiative d'une Entente wallonne des producteurs de bois et de la valorisation du domaine forestier par la Société Intercommunale d'Aménagement et de d'Équipement de la région de Gedinne-Semois. 1973. 4 pièces

B. PERSONNEL DES SERVICES

- 21 Règlement relatif aux congés du personnel communal. 24 août 1972. 1 cahier
- 22 Dossier relatif à l'affiliation de la commune au Service social collectif en faveur de son personnel. 1973. 1 chemise
- 23 Dossier personnel d'André Marchal, cantonnier. 1973-1977.

III. PATRIMOINE

A. BIENS IMMOBILIERS

1. ACQUISITIONS

- 24 Dossier relatif à l'acquisition d'emprises nécessaires à l'élargissement des chemins n° 3, 6, 9, 10, 12 et 16. 1957-1958.
1 liasse

2. ALIÉNATIONS

- 25 Extraits de l'atlas des chemins vicinaux avec indications des excédents de voirie à aliéner. 26 septembre 1860.
2 pièces
- 26 Dossier relatif à la cession d'une parcelle de terrain comportant un immeuble en ruine à Raphaël Françoise. 1958-1964.
1 chemise
- 27 Dossier relatif à la vente d'un terrain à Marcel Marchal-Bauret. 1961.
3 pièces
- 28 Dossier relatif à la vente de terrains incultes à Monique Van de Weghe. 1961-1965.
1 chemise
- 29 Dossier relatif à la vente d'un terrain derrière la grotte à monsieur De Backer. Avril 1962.
2 pièces
- 30 Dossier relatif à la vente d'un terrain à Fernand Baichez. 1962-1972.
1 chemise
- 31 Dossier relatif à la vente d'un terrain à Jacques Donckers. 1966.
1 chemise
- 32 Dossier relatif à la vente de parcelles dans un lotissement communal à Désiré Brichet et à Max Michault. 1968-1972.
1 liasse
- 33 Dossier relatif à la vente d'un terrain communal à la veuve Aldor Besonhé et à ses enfants et d'un excédent de voirie à Roland Naisse. 1973-1974.
1 chemise

-
- 34 Dossier relatif à la vente d'une remise à Elvire Delire. 1974.
1 chemise
- 35 Dossier relatif à la cession d'emprises à la Province de Namur en vue de la construction d'un village de vacances. 1974.
4 pièces
3. ÉCHANGES
- 36 Dossier relatif au projet d'échange de terrains entre la commune et Alfred Richard. 1966-1971.
1 chemise
- 37 Dossier relatif à l'échange de terrains entre la commune et Robert Wibail. 1968-1973.
1 chemise
- 38 Acte d'échange d'un excédent de voirie contre une parcelle d'aisance entre la commune et Roland Naisse. 20 mars 1975.
1 cahier
4. PARTAGES
- 39 Acte de partage d'une parcelle de bois à Beauraing entre la commune et Léon Burniat. 28 février 1935.
1 cahier
5. EXPLOITATION
- 40 Acte d'adjudication de la location du droit de chasse dans les biens appartenant à la commune. 16-31 décembre 1834.
1 cahier
- 41 Lettre reçue du commissaire d'arrondissement relative au partage de la coupe d'affouage ordinaire. 21 janvier 1863.
1 pièce
- 42 Dossier relatif au changement de mode de jouissance de terrains communaux boisés en vue de la création d'un village de vacances. 1973-1975.
1 chemise
- 43 Dossier relatif à la demande de changement de mode de jouissance de terrains soumis au régime forestier en vue d'établir un lotissement résidentiel. 1973-1976.
1 chemise
- 44 Dossier relatif à la demande de changement de mode de

jouissance de terrains soumis au régime forestier en vue d'établir un camping communal. 1973-1975.

1 chemise

6. SERVITUDES

45 Dossier relatif aux conventions passées avec la société Thonet à Beuraing l'autorisant à créer un chemin pour la vidange et pour l'entreposage de coupes de bois. 1970-1971.

8 pièces

46 Dossier relatif à une demande de droit de passage par Alfred Richard afin d'accéder à son chalet. 1973-1974.

3 pièces

7. CARRIÈRES

47 Convention passée avec les Entreprises de terrassements Gery Houthoofdt en vue de l'exploitation de la carrière communale de pierres. Octobre 1973.

2 pièces

8. CONTENTIEUX

48 Dossier relatif au litige opposant la commune à Raymond Beufayt, puis à Paul Dens concernant la délimitation de leurs propriétés respectives. 1966-1975.

1 chemise.

49 Dossier judiciaire relatif au litige opposant la commune à la famille Ernest concernant la propriété d'une parcelle de terrain. 1968-1971.

1 chemise

IV. FINANCES ET FISCALITÉ

A. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

- 50 50 - 51 BUDGETS ANNUELS. 1956-1976.
1956, 1964-1965, 1967-1968. 1 liasse
- 51 1970-1971, 1973-1974, 1976. 1 liasse
- 52 Dossier de recours au Roi relatif à la fixation des budgets de 1967
et 1968. 1966-1968. 1 chemise
- 53 Modification budgétaire. 4 décembre 1968. 1 pièce

B. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR

- 54 1. REGISTRES DE COMPTABILITÉ
Grand-livre des dépenses. 1940-1941. 1 cahier
- 55 55 - 56 GRANDS-LIVRES DES RECETTES ET DES DÉPENSES. 1967-
1976. 1967. 1 volume
- 56 1976. 1 volume
2. COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
- 57 57 - 58 COMPTES ANNUELS. 1950-1976.
1950, 1965-1970. 1 liasse
- 58 1971-1976. 1 liasse
- 59 59 - 61 PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES. 1968-1976.
1968.

		1 liasse
60	1974.	1 liasse
61	1976.	1 liasse
<i>C. IMPOSITIONS ET TAXES</i>		
1. IMPÔTS COMMUNAUX		
62	Extraits du registre aux délibérations du Conseil communal relatifs à la fixation des centimes additionnels aux impôts de l'État. 1954-1969.	1 chemise
63	Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à la majoration de la redevance sur la distribution d'eau. 2 février 1963.	1 pièce
64	Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'établissement d'une taxe sur les véhicules automobiles. 26 novembre 1963.	1 pièce
65	Rôles de la taxe sur l'enlèvement des immondices. 1974-1976.	3 pièces
66	Arrêté de la Députation permanente reconnaissant le fondement d'une réclamation de J. Saville contre sa cotisation à la taxe sur le raccordement aux égouts. 27 février 1975.	1 pièce
67	Rôles des taxes pour redevance sur la distribution d'eau. 1975-1976.	2 pièces
68	Rôles de la taxe sur les chalets, bungalows, pavillons, etc. 1975-1976.	2 pièces
69	Rôle de la taxe sur les abris non repris à la matrice cadastrale (caravanes, etc.). 28 février 1976.	1 pièce
70	Rôle de la taxe de séjour. 29 mars 1976.	

1 pièce

D. DÉPÔT DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE

- 71** 71 - 73 MATRICES CADASTRALES. 1833-1920.
Volume 1, art. 1 à 152. 1833-1890. 1 volume
- 72** Volume 3, art. 267 à 453. [Deuxième moitié du XIXe siècle]-1919.
1 volume
- 73** Volume 5, art. 669-893. [Fin du XIXe siècle]-1920. 1 volume
- 74** Table alphabétique de la matrice cadastrale. [Fin du XIXe siècle]-
1920. 1 cahier

V. POPULATION

A. REGISTRES ET MOUVEMENTS DE LA POPULATION

75	75 - 83 REGISTRES DE POPULATION. 1866-1982. 1866-1892.	1 volume
76	1891-1902	1 volume
77	1901-1920	1 volume
78	1921-1935	1 volume
79	79 - 80 1933-1947. Volume 1.	1 volume
80	Volume 2.	1 volume
81	1947-1968	1 volume
82	1961-1971	1 volume
83	1971-1982.	1 volume
84	Index du registre de population. 1971-1980.	1 cahier
85	Registre des entrées. 1952-1976.	1 volume
86	Registre des sorties. 1952-1976.	1 volume
87	Tableaux statistiques des mouvements de la population en 1976. 1er janvier 1977.	1chemise

-
- 88 Dossier relatif à l'enregistrement du changement de domicile de deux enfants dans le cadre de la procédure de divorce de leurs parents. 1973-1974. 1 chemise

B. CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

- 89 89 - 91 REGISTRES D'INSCRIPTION DES CARTES D'IDENTITÉ. 1933-1976. 1933-1952. 1 volume
- 90 1952-1962. 1 cahier
- 91 1962-1976. 1 cahier

C. ÉTRANGERS

- 92 Registre des étrangers. 1957-1979. 1 volume

D. PERMIS DE CONDUIRE

- 93 Registre des licences d'apprentissage et des permis de conduire délivrés. 1967-1976. 1 volume

-
- 94 VI. SERVICE MILITAIRE
État collectif des ayant-droits à la rémunération en matière de milice pendant la période de mobilisation du 1er août au 15 septembre 1914. 16 septembre 1914.
1 cahier
- 95 *95 - 96 REGISTRES DES MILITAIRES EN CONGÉ ILLIMITÉ. 1919-1952.*
1919-1933.
1 cahier
- 96 [Vers 1945]-1952.
1 cahier
- 97 Feuilletts individuels de recensement des miliciens. 1932-1977.
1 liasse
- 98 Fiches individuelles des militaires en congé illimité. 1946-1976.
1 liasse

VII. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS

A. POLICE

- 99 Ordonnance de police sur les patrouilles de nuit dans la commune.
28 novembre 1857. 1 pièce
- 100 Dossier relatif au règlement complémentaire prévoyant la
limitation locale de vitesse dans la commune. 1954, 1975.
1 chemise
- 101 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal arrêtant
le règlement sur le tir à la carabine. 26 octobre 1972.
1 pièce
- 102 Dossier relatif au règlement du camping sur le territoire communal.
1972.
4 pièces
- 103 Dossier relatif à la limitation du poids des véhicules sur le pont de
la Houille en concertation avec la commune de Rienne. 1975-1976.
1 chemise
- B. SERVICE D'INCENDIE*
- 104 Convention conclue entre la commune et celle de Gedinne pour
l'affiliation de la première au Centre du groupe régional d'incendie.
15 juin 1967.
2 pièces

-
- VIII. SANTÉ PUBLIQUE
- 105 Dossier relatif à l'adjudication de la collecte des immondices. 1963-1976.
1 chemise
- 106 Dossier relatif à des risques de pollution d'un réservoir d'eau potable. 1972.
3 pièces
- 107 Copies de lettres adressées par le bourgmestre à un propriétaire lui demandant d'intervenir pour restaurer sa maison sur la Grand-Place qui menace ruine. 1974.
2 pièces
- 108 Avis du bourgmestre à la population d'un cas de rage canine signalé dans la commune de Javingue-Sevry. 14 février 1976.
1 pièce
- 109 - 115 DOSSIERS D'AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES ET INCOMMODES. 1950-1976.*
- 109 Maintien en activité de la menuiserie mécanique de Joseph Besonhé. 1950.
3 pièces
- 110 Garage, atelier de réparation d'autos et motos et dépôt d'essence d'Abel Marchal-Huberty. 1957.
2 pièces
- 111 Atelier de construction métallique d'André Fagnart. 1964-1965.
1 chemise
- 112 112 - 113 DÉPÔTS DE GAZ PROPANE DE PARTICULIERS. 1966-1975.
1966-1971
1 liasse
- 113 1972-1975
1 liasse
- 114 Citerne de fuel d'André Dubray. 1971.
1 chemise
- 115 Remise en activité d'une station-service d'Abel Marchal. 1973.
1 chemise

IX. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A. GÉNÉRALITÉS

- 116 Contrat passé avec le Service technique de la Province pour exécution pendant 5 ans de toutes les missions techniques nécessaires à la réalisation de travaux à exécuter. 20 août 1970.
2 pièces

B. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS, MONUMENTS ET INSTALLATIONS
IMMOBILIÈRES DIVERSES

1. BÂTIMENTS AFFECTÉS À LA SÉCURITÉ ET À L'ORDRE PUBLICS

- 117 Dossier relatif au projet de travaux de transformation de la remise du matériel d'incendie. 1957-1958.
1 chemise

2. BÂTIMENTS SCOLAIRES

- 118 Dossier relatif aux travaux de transformation de l'école communale des garçons. 1906-1909.
1 chemise

- 119 Cahier des charges et 2 plans des travaux d'amélioration des locaux scolaires. 1937.
2 pièces

- 120 Dossier relatif aux travaux de restauration de l'école communale des filles. 1963-1964.
1 chemise

3. BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SPORTS, DIVERTISSEMENTS,
ACTIVITÉS POUR LA JEUNESSE ET TOURISME

- 121 Dossier relatif au projet de construction d'une salle des fêtes et d'une salle communale. 1957-1966.
1 liasse

4. BÂTIMENTS DU CULTE

- 122 Dossier relatif aux travaux de restauration de l'église. 1963-1968.
1 liasse

5. AUTRES BIENS ET INSTALLATIONS IMMOBILIÈRES (MONUMENTS, BANCS, ETC.)

- 123 Dossier relatif au projet de construction d'un camping forestier pilote. 1973-1975. 1 liasse

C. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE (Y COMPRIS LES PONTS, LES QUAIS)

- 124 1. VOIRIE COMMUNALE (Y COMPRIS LES PONTS, LES ÉGOUTS, ETC.) Dossier relatif aux travaux d'amélioration des chemins forestiers et de déboisement au lieu-dit Gros-Bois. 1972-1977. 1 liasse

2. VOIRIE VICINALE

- 125 Contrat passé avec le Service technique de la Province pour les travaux d'entretien des chemins de grande communication n° 166 et 168 et de divers chemins intérieurs. 20 août 1970. 1 cahier

- 126 Dossier relatif au projet de reprise par l'État de divers chemins de grande communication à la demande de la commune et de celles de Bourseigne-Neuve, Bourseigne-Vieille, Sart-Custinne et Vonêche. 1972. 4 pièces

- 127 Dossier relatif à la demande par les communes de Rienne, Bourseigne-Neuve, Bourseigne-Vieille, Sart-Custinne, Vencimont et Vonêche de la reprise par l'État de la voirie n° 47. 1972-1973. 1 chemise

- 128 Dossier relatif aux travaux de réfection des chemins n° 1 et 4. 1972-1976. 1 chemise

- 129 Dossier relatif aux travaux de construction d'un filet d'eau au chemin n° 12 et de réfection d'un tronçon du chemin de grande communication n° 168. 1974-1977. 1 liasse

- 130 Plan concernant le projet de réfection extraordinaire des chemins de grande communication n° 166 et n° 168. [Vers 1960-1970]. 1 pièce

D. SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

1. DISTRIBUTION D'EAU

131 Dossier relatif au contrat de remplacement des compteurs d'eau en vue de l'amélioration de la distribution. 1972-1976. 1 chemise

132 Dossier relatif à la gestion des restrictions de consommation d'eau de distribution en raison de problèmes techniques, puis de la sécheresse. 1975-1976. 1 chemise

2. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

133 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'extinction des effets d'une délibération du 1er septembre 1929 concernant le raccordement électrique et l'installation de la première lampe de chaque habitation aux frais de la commune. 23 décembre 1967. 4 pièces

134 Dossier relatif aux travaux de la société Esmalux à la distribution d'électricité dans la commune. 1970-1976. 1 liasse

3. ÉCLAIRAGE PUBLIC

135 Dossier relatif aux travaux d'extension et d'adaptation de l'éclairage public. 1971-1975. 1 chemise

4. TÉLÉPHONE

136 Dossier relatif aux travaux opérés par la Régie des téléphones et des télégraphes et à l'état de son réseau. 1970-1976. 1 liasse

137 Dossier relatif à l'installation d'une cabine téléphonique publique par la Régie des téléphones et des télégraphes. 1975-1976. 1 chemise

5. RADIO ET TÉLÉVISION CÂBLÉES

138 Dossier relatif aux travaux de création d'un réseau de télédistribution par INATEL. 1975-1976. 1 chemise

6. TRANSPORTS EN COMMUN

- 139 Dossier relatif au subside communal pour l'exploitation de la ligne d'autobus Bourseigne-Neuve-Gedinne-Beauraing. 1972-1974.
1 chemise
- 140 Dossier relatif à la construction d'abris pour voyageurs sur la ligne Gedinne-Beauraing. 1972-1973.
1 chemise

E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. GÉNÉRALITÉS

- 141 Dossier relatif à l'élaboration de la délimitation de zones agricole et forestière dans la commune. 1966.
4 pièces

2. PLAN GÉNÉRAL ET PLANS PARTICULIERS

- 142 Pièces relatives à la demande de dispense par la commune d'adopter un plan général et des plans particuliers d'aménagement. 1963-1964.
3 pièces

3. PLANS COMMUNAUX

- 143 Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif au plan général d'aménagement du territoire de la commune. 17 février 1971.
2 pièces
- 144 Dossier relatif à la demande de la commune de Bourseigne-Vieille de l'extension d'une zone d'habitat suite à une sollicitation de celle de Vencimont. 1972.
1 chemise
- 145 Dossier relatif au projet de plan particulier n° 1 de zone réservée à la construction d'immeubles d'habitation en ordre continu. 1972.
2 pièces
- 146 Dossier relatif au projet de plan particulier n° 2 d'aménagement d'une zone de loisirs, village de vacances, au lieu-dit Noysseaux. 1973.
1 chemise

4. PERMIS DE BÂTIR

- 147 Copie conforme de l'arrêté du Directeur général des eaux et forêts autorisant Yvon Willems à construire une habitation au lieu-dit Pré aux Chardons dans le rayon réservé du bois dit Pichelotte. 21 septembre 1961. 1 pièce
- 148 Pièces relatives à la demande d'Alfred Richard de construire un bungalow au lieu-dit Berrigy dans le rayon réservé au bois dit Noysseaux. 1965. 2 pièces
- 149 Arrêté du Gouverneur annulant la délibération du Collège échevinal relative à l'implantation de caravanes, remorques d'habitation ou autres abris analogues. 30 septembre 1969. 2 pièces
- #### 5. PERMIS DE LOTIR
- 150 Dossier de demande de permis de lotir par le Collège échevinal au lieux-dits Devant la Ville et Champs aux Rodes. 1963. 1 chemise
- 151 Plan d'un projet de lotissement au lieu-dit A la Montée du Ruisseau sur la propriété d'Albert Thiry. 10 février 1968. 1 pièce
- 152 Dossier relatif à la demande de permis de lotir de Michel et Nestor Debel. 1971. 1 chemise
- 153 Dossier judiciaire relatif à un litige opposant Arthur Pineux et son épouse à Michel Hernalsteens et à la commune concernant une demande refusée de permis de lotir. 1972-1975. 1 chemise
- 154 Dossier relatif à la demande de permis de lotir de Jacques Suray au lieu-dit Devant la Ville. 1974. 1 chemise
- 155 Dossier relatif à un lotissement de Nestor et Michel Debel périmé. 1975. 3 pièces.

6. INFRACTIONS

- 156 Dossier judiciaire relatif à la construction d'un chalet de vacances

au lieu-dit Noysseaux sans autorisation du Collège échevinal. 1971-1975.

1 chemise

X. ENSEIGNEMENT

- 157** Listes des fournitures classiques et du matériel pour l'année 1971-1972. 1971. 2 pièces
- 158** Liste des élèves inscrits pour l'année 1975-1976. 29 septembre 1975. 1 pièce

159

XI. INFRASTRUCTURE COMMUNALE POUR LE TOURISME
Dossier relatif au projet de création d'une zone touristique. 1976-
1977.

1 chemise

XII. AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

- 160** Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'allocation d'une indemnité à Alfred Brasseur s'engageant à détenir un taureau destiné à la monte publique. 20 septembre 1925.
1 pièce
- 161** Certificats et procès-verbaux de constat de dégâts aux récoltes causés par des campagnols et des sangliers. 1957-1958.
1 chemise

XIII. AFFAIRES SOCIALES

162 Dossier relatif à la participation financière de la commune au projet de maison de retraite à Bièvre par la Société intercommunale d'aménagement et d'équipement économique de la région Gedinne-Semois. 1973.

1 chemise

163 Dossier relatif à l'affiliation de la commune au Service social régional à Beauraing. 1974-1975.

4 pièces

XIV. TUTELLE SUR LA COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

164	<i>164 - 165 BUDGETS ANNUELS. 1939-1969.</i> 1939-1946.	1 liasse
165	1965-1969.	1 liasse
166	Modifications budgétaires. 1941-1945.	7 pièces
167	Volets statistiques du budget. 1945-1946.	4 pièces
168	<i>168 - 169 COMPTES ANNUELS. 1939-1976.</i> 1939-1946.	1 liasse
169	1964, 1966-1968, 1976.	1 liasse
170	Pièces justificatives des comptes. 1943.	2 pièces

XV. TUTELLE COMMUNALE SUR LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE LA PAROISSE

A. PERSONNEL

- 171 Procès-verbaux du Conseil de fabrique relatifs au renouvellement de la grande moitié de ses membres. 1921, 1957, 1963. 3 pièces
- 172 Dossier relatif à la fixation du traitement du personnel d'église. 1965. 1 chemise
- B. FINANCES*
- 173 Budgets annuels. 1965-1972. 1 liasse
- 174 Comptes annuels. 1961-1971, 1975-1976. 1 liasse
- C. ÉQUIPEMENT*
- 175 Lettres du Gouvernement provincial et du Ministère de la Justice relatives au remplacement de l'harmonium par la Fabrique d'église. 1965. 2 pièces